

Compte rendu de la réunion des responsables de club du 15 septembre 2023

Membres de la CTD présents :

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Christophe SYSLO, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Nicolas LESCUREUX, Maxime PERROT, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Membre absent excusé : Dominique CHARTIER

Clubs représentés : Piedalloues-Stade Auxerrois, ACSRA ASC, AFTA, Envol Rive Droite, ASOFA, Avenir Martinot, Bazoches, Beine, Bléneau, Charmoy, Charny, Cheny, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Gâtinais en Bourgogne, Gron Véron, La Celle-Saint-Cyr, Laroche, Les Bréandes, Migennes, Neuvy-Sautour, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay, Vanne Noé, Venoy, Villeblevin, Villeroy

Accueil des clubs

Eric MASSÉ remercie la Maison Familiale Rurale de Toucy, qui accueille cette assemblée dans ses locaux, ainsi que les clubs qui se sont déplacés pour assister à la réunion, bien que le lieu soit très éloigné pour certains.

Présentation des nouvelles équipes

Cette saison, 42 clubs ont inscrit 50 équipes, réparties en 5 groupes de 10 et 8 clubs ont inscrit 2 équipes.

6 nouvelles équipes rejoignent le championnat : Avenir Martinot 1 et 2, Charny 1 et 2, Héry et Envol Rive Droite (de retour après une interruption sur plusieurs saisons).

Points importants pour l'organisation du championnat

Les membres de la commission commentent les documents remis en début de séance.

➤ Reports

Pour demander un report, il faut d'abord convenir d'une nouvelle date avec l'équipe adverse, puis informer par mail le responsable des reports à l'adresse report.forfait@gmail.com au plus tard le samedi à 12h avant la date prévue au calendrier. L'équipe adverse devra confirmer son accord par mail au responsable des reports (aucun accord ne sera accepté par téléphone). Si ces conditions ne sont pas remplies, le match sera perdu 3-0 et 1 pt pour l'équipe qui a sollicité le report.

- une équipe a le droit de refuser un report
- tout match reporté devra être impérativement joué avant la dernière journée de championnat
- pas de report pour les matchs de Coupe, sauf si le terrain est impraticable et qu'il est impossible d'inverser le match
- lors d'un report demandé par X, Y pourra éventuellement demander le report de ce même match, qui sera alors fixé par la commission. X ne pourra plus reporter ce même match
- pas de report lors de la 1ère et de la dernière journée de championnat
- une équipe n'est autorisée qu'à 2 reports à sa demande durant une même saison
- lors d'une demande de report d'un club à 2 équipes, celle qui a sollicité le report, ainsi que la 2ème équipe du même club qui joue à la date prévue, ne pourront en aucun cas se renforcer, leurs listes seront figées. Cependant, le club qui accepte le report pourra renforcer ses 2 équipes
- lors d'une suspension donnée, la sanction prendra effet sur le ou les matchs prévus au calendrier. La sanction suivra donc le report

➤ Forfaits

Un forfait doit être déclaré avant le samedi à 12 h au responsable des reports et forfaits, sinon celui-ci sera considéré comme non déclaré.

➤ Arbitrage et formation

Modifications apportées sur les lois du jeu (**en rouge**) :

- loi n° 12 – fautes et incorrections : **Si une infraction est commise par une personne présente dans la surface technique (remplaçants, joueurs remplacés, joueurs exclus ou officiels d'équipe) et que la personne fautive ne peut être identifiée, c'est l'entraîneur principal (dirigeant d'équipe) qui recevra la sanction**
- loi n° 13 – coups francs : sur un coup franc très ou fortement contesté par **les défenseurs ou les attaquants**, l'arbitre peut faire **avancer ou reculer** le ballon de 5 m (pas au-delà de la limite de surface de réparation)
- loi n° 14 – coup de pied de réparation : **le gardien doit veiller à respecter le jeu et l'adversaire en évitant de distraire abusivement le tireur (venir perturber le tireur ou en touchant les poteaux, la barre transversale ou les filets)**



Les prochaines sessions de formation ont été programmées le samedi 28 octobre 2023 et le samedi 9 mars 2024, toute la journée avec le repas compris dans le tarif de 8 € (débités directement sur l'avance sur frais). Il faut un minimum de 5 stagiaires pour que la formation ait lieu. Le lien d'inscription sera bientôt disponible sur le site UFOLEP.

Liste des clubs qui ne pourront pas participer à la Coupe s'ils n'ont pas d'arbitre ou n'en présentent pas à la session d'arbitrage du mois d'octobre : AFTA, Bléneau, Mailly-le-Château, Migennes, Monéteau, Neuvy-Sautour, Saint-Clément, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay, Senan, Val-de-Mercy, Venoy et Villeblevin.

A noter :

- l'arbitre est « maître du temps » sur la durée du match
- le joueur qui est averti d'un carton jaune doit sortir 10 mn (au lieu de 5 mn)

➤ Feuille de match

- toutes les zones de la feuille doivent être complétées afin de ne pas recevoir d'amende (un guide pour remplir la feuille est à votre disposition sur le site de l'UFOLEP)
- les feuilles doivent être signées par les capitaines et l'arbitre central

- toutes les personnes inscrites sur la feuille doivent être licenciées UFOLEP, y compris les arbitres
- la case « pharmacie » n'est à cocher que si celle-ci est absente
- c'est à l'arbitre qu'il incombe d'inscrire l'heure de début de la rencontre
- le feuillet bleu de l'équipe recevant doit être envoyé à : feuille.bleueufolep89@gmail.com
- le feuillet blanc de l'équipe qui se déplace doit être envoyé à : feuille.blancheufolep89@gmail.com

Rappel : le club qui ne transmet pas la feuille, ou qui l'envoie à la mauvaise adresse mail, est amendable de 5 €

➤ Listes d'équipes

La demande, lisiblement écrite, de création des listes est à envoyer à l'adresse mail listes.equipesufolep89@gmail.com. Ce sont désormais Christine DELATOUR et Maxime PERROT qui gèrent cette procédure.

Les listes doivent être établies avant le début du championnat et tout au long de la saison, à chaque ajout d'un nouveau joueur licencié, au plus tard la veille du match concerné, soit le samedi à 12 h.

Les listes officielles des deux équipes, homologuées par le responsable et revêtues d'un tampon, doivent être présentées avec les licences. Si ce n'est pas le cas, l'arbitre devra le noter dans la case « observations » en bas de la feuille de match.

➤ Challenge du Fair Play

Lorsqu'un arbitre officiel est désigné, il attribue une note de 0 à 10 aux 2 équipes à l'issue du match.

Seuls les clubs qui ont un arbitre ou qui proposeront un candidat lors des 2 sessions de formation à venir sont concernés par ce challenge. Les clubs qui ont reçu un carton, qui n'ont pas déclaré un forfait ou qui ont fait forfait lors de la dernière journée de championnat, sont exclus du palmarès. En cas d'égalité de note, les clubs sont départagés en fonction du montant des amendes reçues en cours de saison.

Le gagnant du challenge recevra un jeu de maillots.

➤ Coupe nationale à 11

Les équipes de Laroche et Gâtinais en Bourgogne participeront à la coupe nationale. Ces 2 équipes sont intégrées dans 2 groupes géographiques qui comprennent chacun 5 équipes des départements de l'Aube, de l'Yonne et de la Marne. A l'issue d'un mini-championnat sur 5 journées (15 octobre 2023, 29 octobre 2023, 19 novembre 2023, 10 décembre 2023 et 31 janvier 2024), 4 équipes (contre 2 précédemment) seront désormais qualifiées pour les 1/4 de finales qui auront lieu le 3 mars 2024, 2 en Coupe Gauthier, 2 en Coupe Delarbre

Les finales se dérouleront les 18 et 19 mai 2024 dans l'Aube à Saint-André-les-Vergers.

Informations

➤ Erreurs constatées sur le calendrier papier :

Membre de la commission : portable de Jacky HERVOUET : 06 58 98 96 60

Equipe de Charny 1 : portable de Julien BEAUDENON : 06 47 07 19 65

➤ Pour les joueurs en double affiliation FFF-UFOLEP, les sanctions sont transposables dans les 2 fédérations

➤ Les photos sur les licences doivent être collées ou agrafées sur les licences dès le 1^{er} match. Si ce n'est pas le cas, le joueur devra obligatoirement présenter à l'arbitre une pièce d'identité avec photo

La séance est levée à 20h45

La Secrétaire,
Marie-Claude MOREAU